

Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même

**Version
2022-2023**

En vigueur jusqu'au
31 mars 2023

C FO-14-03
20220617

Pour le demandeur

- Lisez les renseignements généraux.
- Remplissez toutes les sections du formulaire et les annexes qui correspondent à votre situation.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.
- Lisez l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même* pour savoir quels documents joindre à votre demande.
- Joignez le paiement.
- Notez que le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

N'oubliez pas d'inclure **une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social** qui déclare vous avoir évalué et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié.

Section 1 : Renseignements sur le demandeur (personne de 14 à 17 ans visée par la demande)

| | | | | | |
|---|----------------------|--|---|--|-------------------------|
| 1. Nom de famille | | 2. Prénom usuel | | 3. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule) | |
| 4. Adresse de domicile (numéro, rue) | | | Appartement | 5. Ville, village ou municipalité | |
| 6. Province | | | 7. Pays | | 8. Code postal |
| 9. Ind. rég. | Téléphone (domicile) | 10. Ind. rég. | Téléphone (cellulaire) | 11. Ind. rég. | Téléphone (autre) Poste |
| 12. Courriel (seulement si vous désirez être contacté par ce moyen) | | | | | |
| 13. Mention du sexe avant le changement demandé <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X) | | 14. État matrimonial <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Divorcé | | 15. Date de naissance Année Mois Jour | |
| 16. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays) | | | 17. Êtes-vous domicilié au Québec depuis au moins un an? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | |
| 18. Nom de famille du parent | | 19. Prénom du parent | | 20. Lien de parenté <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent | |
| 21. Adresse du parent si elle diffère de celle du demandeur (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays) | | | | 22. Code postal | |
| 23. Nom de famille de l'autre parent | | 24. Prénom de l'autre parent | | 25. Lien de parenté <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent | |
| 26. Adresse de l'autre parent si elle diffère de celle du demandeur (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays) | | | | 27. Code postal | |
| 28. Avez-vous des enfants? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non → Si vous avez répondu Oui à la question 28, remplissez l'annexe <i>Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe</i> . | | | | | |

Section 2 : Renseignements sur l'époux du demandeur, s'il y a lieu

| | | | |
|--|--|--|--|
| 29. Date du mariage Année Mois Jour | | 30. Lieu du mariage (ville, village ou municipalité, province ou pays) | |
| 31. Nom de famille | | 32. Prénom usuel | |
| | | 33. Date de naissance Année Mois Jour | |

Section 3 : Renseignements complémentaires

| | | | |
|--|--|--|--|
| 34. Avez-vous déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de la mention du sexe au Québec ou ailleurs? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | 35. Si vous avez répondu Oui à la question 34, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement. | |
| 36. Avez-vous déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de nom au Québec ou ailleurs? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | 37. Si vous avez répondu Oui à la question 36, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement. | |
| 38. Une décision ou un jugement a-t-il déjà changé votre filiation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | 39. Si vous avez répondu Oui à la question 38, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement. | |
| 40. Un jugement concernant la déchéance de l'autorité parentale de votre père, de votre mère ou de votre parent a-t-il déjà été prononcé? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | 41. Si vous avez répondu Oui à la question 40, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement. | |
| 42. Un tuteur a-t-il été désigné légalement pour vous? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | 43. Si vous avez répondu Oui à la question 42, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la désignation. | |

Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même (suite)

**Version
2022-2023**

En vigueur jusqu'au
31 mars 2022

C FO-14-03
20220617

Section 4 : Objet de la demande

44. Mention du sexe demandée

Masculin Féminin Non binaire (X)

Répondez aux questions 45 et 46 **seulement** si vous demandez également le changement de votre prénom usuel ou de vos autres prénoms.

45. Prénom usuel demandé

46. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule) demandés

Section 5 : Motifs et déclaration sous serment du demandeur

Remplissez cette section devant un commissaire à l'assermentation ou toute autre personne autorisée à recevoir une déclaration sous serment. Pour plus d'information, consultez la section « Déclaration sous serment » à la page 2 des renseignements généraux.

Renseignements sur le demandeur

47. Nom de famille

48. Prénom usuel

Motifs et déclaration sous serment

49. Déclaration du demandeur

Je déclare solennellement* :

- que la mention du sexe que je demande est celle qui correspond le mieux à mon identité de genre;
- que j'assume cette identité de genre et qu'il est de mon intention de continuer à l'assumer;
- que je comprends le sérieux de ma démarche;
- que ma démarche est faite de façon volontaire et que mon consentement est libre et éclairé;
- qu'à ma connaissance les renseignements fournis et les motifs exposés dans la présente demande sont exacts et complets.

X _____
Signature du demandeur (**obligatoire**)

| | | |
|-------|------|------|
| Année | Mois | Jour |
| _ _ | _ | _ |

Renseignements sur la personne autorisée à recevoir le serment

50. Nom de famille

51. Prénom usuel

52. Ind. rég.

Téléphone

Poste

53. Occupation (précisez l'ordre professionnel, s'il y a lieu)

54. Personne autorisée à recevoir le serment

55. Numéro de commissaire ou sceau
de la personne autorisée

Déclaré solennellement devant moi à _____, ce _____.

X _____
Signature de la personne autorisée (**obligatoire**)

* Avertissement

En vertu des articles 131 et 132 du Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46), quiconque fait, avec l'intention de tromper, une fausse déclaration après avoir prêté serment ou fait une affirmation solennelle, dans un affidavit, une déclaration solennelle, un témoignage écrit ou verbal devant une personne autorisée par la loi à permettre que cette déclaration soit faite devant elle, en sachant que sa déclaration est fausse, commet un parjure et est coupable d'un acte criminel.

Section 6 : Mode de paiement

Consultez la section « Coûts de traitement » des renseignements généraux et directives afin de déterminer la somme totale à payer, s'il y a lieu. Ne remplissez pas cette section si le coût de traitement de votre demande est gratuit.

Si le paiement est fait par carte de crédit, la signature du titulaire de la carte est obligatoire, même s'il s'agit de la personne qui signe la demande. Si le titulaire de la carte de crédit ne signe pas à l'endroit approprié, la demande sera refusée.

56. Somme totale à payer

\$

57. Mandat postal ou bancaire Chèque } À l'ordre du Directeur de l'état civil

58. Carte de crédit

Numéro de la carte de crédit

VISA

MasterCard

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Date d'expiration

| | |
|------|-------|
| Mois | Année |
| _ | _ |

J'autorise le Directeur de l'état civil à prélever sur ma carte de crédit le montant inscrit à la case 56.

X _____
Signature **obligatoire** du titulaire de la carte de crédit

ANNEXE

**Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans
visée par la demande de changement de la mention du sexe**

Pour le demandeur

- Inscrivez les renseignements demandés sur tous vos enfants mineurs ou majeurs.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.

Renseignements sur vos enfants

| | | | | | |
|--|---|---|---|---|--|
| Enfant | 1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | 2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent | | |
| | 3. Nom de famille | | 4. Prénom usuel | | 5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule) |
| | 6. Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X) | | 7. Date de naissance Année Mois Jour | | 8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays) |
| | 9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur | | 10. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur | | |
| | Enfant | 1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | 2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent | |
| 3. Nom de famille | | 4. Prénom usuel | | 5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule) | |
| 6. Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X) | | 7. Date de naissance Année Mois Jour | | 8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays) | |
| 9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur | | 10. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur | | | |
| Enfant | | 1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | 2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent | |
| | 3. Nom de famille | | 4. Prénom usuel | | 5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule) |
| | 6. Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X) | | 7. Date de naissance Année Mois Jour | | 8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays) |
| | 9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur | | 10. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur | | |

Utilisez une feuille supplémentaire si nécessaire.



ANNEXE

Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même

Important

- Cochez les cases qui correspondent à la situation de la personne de 14 à 17 ans visée par la demande pour avoir la liste de tous les documents que vous devez joindre.
- Notez que sur les documents d'identité et preuves de domicile exigés, les nom de famille et prénom mentionnés doivent correspondre à ceux inscrits dans les formulaires.

Documents sur l'identité du demandeur

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo et signature pour le demandeur.
- Joignez la photocopie lisible de deux preuves d'adresse du domicile du demandeur, l'une datée d'au plus **un mois** et la deuxième d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande. Une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec mais qui n'y est plus domiciliée.

Autres documents à joindre à votre demande

Renseignements fournis dans le formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*

- Case 14** : Si vous avez indiqué que vous êtes divorcé, joignez une copie du jugement irrévocable ou du certificat de divorce. Si vous avez indiqué que vous êtes veuf et que le décès de votre conjoint a eu lieu hors du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le décès délivré par un officier d'état civil compétent du pays ou de la province où le décès a eu lieu.
- Case 16** : Si vous avez inscrit un lieu de naissance hors du Québec et que votre naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant la naissance délivré par l'officier d'état civil compétent du pays ou de la province où votre naissance a eu lieu ainsi que le formulaire rempli *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*.
- Case 30** : Si vous avez inscrit un lieu de mariage hors du Québec et que cet événement n'est pas inscrit au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le mariage délivré par l'officier d'état civil du pays ou de la province où le mariage a eu lieu.
- Case 34** : Si vous avez répondu Oui, joignez une photocopie de la décision administrative ou du jugement par lequel le changement de la mention du sexe a été autorisé ou refusé. Joignez également une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de cette mention du sexe demandé est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.
- Cases 36, 38, 40 et 42** : Si vous avez répondu Oui, joignez **une photocopie du document de référence**, soit de la décision administrative, du jugement par lequel le changement de nom a été autorisé ou refusé, de la décision administrative ou du jugement modifiant votre filiation, du jugement prononçant la déchéance de l'autorité parentale de votre père, de votre mère ou de votre parent ou du jugement, du testament ou de la déclaration déposée au Curateur public du Québec vous désignant un tuteur.

Autres documents à joindre

- Lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié.
- Annexe – *Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe, le cas échéant.*
- Annexe – *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom d'une personne de moins de 18 ans.*
- Annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même.*
- Formulaire *Demande de changement de désignation parentale*, s'il y a lieu.

Renseignements généraux sur la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même

Ne transmettez pas ce document avec votre demande.

Que devriez-vous savoir?

Pour présenter une demande de changement de la mention du sexe pour vous-même, vous devez avoir 14 ans et plus et être domicilié au Québec depuis au moins un an. Cependant, le Directeur de l'état civil peut modifier la mention du sexe figurant sur votre acte de naissance si vous êtes né au Québec, mais n'y êtes plus domicilié, pourvu qu'une telle modification ne soit pas possible dans le pays ou la province où vous êtes domicilié. Dans cette situation, il vous appartient de faire la démonstration de l'impossibilité d'obtenir la modification dans le pays ou la province de votre domicile. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec nous.

Vous devez appuyer votre demande par la déclaration sous serment prévue à la section 5 du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 et 17 ans présentée par elle-même*.

Votre demande doit aussi être appuyée par une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de la mention du sexe demandé est approprié. Si vous avez déjà obtenu un changement de la mention du sexe par le passé, cette lettre doit en outre indiquer que le changement demandé est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.

Changement des prénoms

En plus de la modification de la mention du sexe, vous pouvez demander la modification d'un ou de plusieurs de vos prénoms pour refléter votre nouvelle mention du sexe. Par contre, vous ne pouvez pas demander le changement de votre nom de famille au moyen de la demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, vous devez effectuer une demande de changement de nom. Communiquez avec nous pour connaître la démarche à effectuer.

Modification de votre acte de naissance, de mariage ou d'union civile

La modification de la mention du sexe et, le cas échéant, de vos prénoms sera apportée à votre acte de naissance et, s'il y a lieu, à votre acte de mariage ou d'union civile.

Modification de votre prénom à l'acte de naissance de vos enfants

Si vous avez des enfants la modification de votre prénom sera apportée à l'acte de naissance de vos enfants identifiés dans l'annexe *Renseignements sur les enfants du demandeur*.

Changement de votre désignation parentale

Vos enfants doivent être informés de la modification qui sera apportée à leur acte de naissance concernant votre désignation à titre de père, de mère ou de parent, selon la situation. La marche à suivre varie en fonction de l'âge de votre enfant.

Si vous avez des enfants, vous pouvez demander à ce que votre désignation à titre de père ou mère à leur acte de naissance, corresponde au changement de la mention du sexe obtenu ou à votre choix, qu'elle soit modifiée pour « parent ».

Enfant de moins de 14 ans

La modification de la désignation parentale sera apportée à l'acte de naissance de vos enfants identifiés dans l'annexe *Renseignement sur les enfants du demandeur*. Il est de votre responsabilité d'aviser vos enfants de moins de 14 ans du changement apporté à leur acte de naissance.

Que devez-vous remplir?

Les documents suivants doivent être remplis :

- formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*;
- annexe – *Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*;
- annexe – *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom d'une personne de moins de 18 ans*;
- annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*;
- formulaire *Demande de changement de désignation parentale*, s'il y a lieu.

N'oubliez pas de joindre à votre demande tous les documents correspondant à votre situation énumérés dans l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*. L'omission d'un document pourrait entraîner un retard dans le traitement de la demande ou un rejet de celle-ci.

Déclaration sous serment

Votre demande doit faire l'objet d'une déclaration sous serment de votre part, à la section 5 du formulaire, ainsi que de celle d'une personne majeure vous connaissant depuis au moins un an. Au Québec, une déclaration sous serment doit être faite devant un commissaire à l'assermentation ou l'une des personnes autorisées à recevoir les serments (exemples : un juge de paix, un avocat, un notaire, un greffier d'une cour de justice ou son adjoint, un maire, un conseiller, un greffier ou un secrétaire-trésorier d'une municipalité, le secrétaire général, un secrétaire général adjoint ou un secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale du Québec). La personne qui vous fait prêter serment ne doit pas être votre père, votre mère, votre parent, votre sœur, votre frère, votre conjoint ou votre enfant.

Le service d'assermentation est offert gratuitement dans les bureaux de Services Québec.

Pour en savoir plus sur les commissaires à l'assermentation, pour en trouver un ou pour vérifier si un commissaire est autorisé à faire prêter serment à une date ou dans un district judiciaire précis, vous pouvez consulter le site Internet du Registre des commissaires à l'assermentation, à l'adresse ci-dessous, ou communiquer par téléphone avec le ministère de la Justice du Québec, à l'un des numéros ci-dessous. S'il vous est difficile de trouver un commissaire à l'assermentation ou si vous êtes domicilié hors du Québec, vous pouvez aussi communiquer avec nous.

Site Internet : www.assermentation.justice.gouv.qc.ca

Téléphone : Québec : 418 528-5761

Montréal : 514 864-5761

Ailleurs au Québec : 1 855 297-5761

Téléimprimeur (ATS) : 514 864-9373

Décision rendue par le Directeur de l'état civil

Après l'étude de la demande de changement de la mention du sexe, le Directeur de l'état civil rend une décision écrite dans laquelle il explique les raisons de son autorisation ou de son refus. Cette décision est communiquée au demandeur.

Seul le tribunal peut réviser la décision rendue. Si une personne n'est pas satisfaite de la décision rendue par le Directeur de l'état civil, elle pourra présenter au tribunal, dans les 30 jours suivant la réception de la décision, une requête dans le but de la faire réviser.

À l'expiration du délai de 30 jours, si la décision du Directeur de l'état civil est favorable et qu'aucune requête dans le but de la faire réviser n'est présentée au tribunal, le changement prend effet. Le Directeur de l'état civil transmet à la personne concernée par la demande un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom.

Transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement

Lorsque votre changement de la mention du sexe et, le cas échéant, de prénom prend effet, il est de votre responsabilité de faire modifier, dans les ministères et organismes où vous avez un dossier, le prénom ou la mention du sexe inscrit à celui-ci. Dans ces démarches, il faudra généralement fournir comme preuve du changement un certificat de changement de la mention du sexe et de nom et un nouveau certificat de naissance. Le Directeur de l'état civil peut toutefois aviser pour vous certains ministères et organismes du changement et vous éviter d'avoir à leur fournir ces documents. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom d'une personne de moins de 18 ans* joint à la demande de changement de la mention du sexe.

Cette communication de renseignements se fait dans le cadre d'ententes avec des ministères et organismes qui autorisent le Directeur de l'état civil à leur communiquer les renseignements nécessaires à l'application des lois et programmes qu'ils administrent. Ces ententes prévoient des modalités qui respectent les lois applicables, notamment quant à la protection des renseignements personnels. Pour obtenir des renseignements complémentaires ou pour avoir accès aux renseignements qui vous concernent ou les faire corriger, communiquez directement avec le ministère ou l'organisme visé.

Coûts de traitement

Les frais exigibles pour le traitement d'une demande de changement de la mention du sexe ou pour obtenir un certificat de changement de la mention du sexe sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs sont ceux en vigueur jusqu'au 31 mars 2023.

| Demande | Tarif |
|---|-----------------------------|
| Première demande de changement de la mention du sexe | Gratuit |
| Deuxième demande ou plus de changement de la mention du sexe afin d'obtenir la mention du sexe « Masculin » ou « Féminin ». | 148,00 \$ |
| Mesure temporaire concernant une demande de changement de la mention du sexe non binaire (x).* | Gratuit jusqu'au 2024-06-08 |
| Délivrance d'un certificat supplémentaire ** | 12,00 \$ |

* Toute personne ayant déjà, le 8 juin 2022, obtenu un changement de la mention du sexe figurant à son acte de naissance et qui fait, avant le 8 juin 2024, une nouvelle demande de changement de cette mention dans le but que celle-ci fasse référence au qualificatif « non binaire », est exemptée de l'exigence d'accompagner sa demande de la lettre visée à l'article 23.3 du Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil (chapitre CCQ, r.4), ainsi que du paiement des droits exigibles relativement à une telle demande et à la délivrance d'une copie de certificat de changement de la mention du sexe.

** Un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom est délivré au demandeur lorsque le Directeur de l'état civil rend une décision favorable. Si vous désirez obtenir un certificat supplémentaire, vous devrez ajouter la somme à payer pour la délivrance du certificat à la somme totale à payer.

Le délai de traitement d'une demande de changement de la mention du sexe est généralement de 90 jours ouvrables si votre dossier est complet au moment de la réception de la demande.

Protection des renseignements personnels



Les renseignements recueillis dans le présent formulaire sont utilisés seulement pour traiter votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard dans le traitement de votre demande ou le rejet de celle-ci. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant ou les faire corriger. Les renseignements personnels ne sont communiqués à un autre organisme que dans le cas où cette divulgation est permise par la loi.

Mode de paiement

Carte de crédit Visa et MasterCard *, chèque, mandat postal, mandat bancaire.

Les chèques et mandats postal ou bancaire doivent être libellés à l'ordre du **Directeur de l'état civil**

Note : * Les cartes de débit Visa et MasterCard ne sont pas acceptées.

Comment transmettre cette demande?



Par la poste

Service des modifications aux actes et des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Quels documents nous permettent d'établir l'identité d'une personne?

Le Directeur de l'état civil applique des mesures de sécurité afin d'établir avec exactitude l'identité du demandeur et de la personne ayant rempli l'annexe *Déclaration sous serment d'une personne connaissant le demandeur*. À cette fin, les documents mentionnés ci-dessous doivent être joints à la demande.

- un document d'identité valide avec photo pour le demandeur et la personne ayant rempli l'annexe *Déclaration sous serment d'une personne connaissant le demandeur*;
- deux preuves d'adresse de domicile pour le demandeur (une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec, mais qui n'y est plus domiciliée).

Liste des documents acceptés

Seuls les documents d'identité et preuves de domicile mentionnés ci-dessous sont acceptés. **S'il vous est impossible de fournir un tel document ou une telle preuve, communiquez avec nous** afin de déterminer la meilleure solution correspondant à votre situation.

Un document d'identité valide avec photo et signature

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile**.
- Carte d'assurance maladie
- Passeport canadien ou étranger
- Certificat de statut d'Indien

Note

La carte d'assurance maladie d'une personne mineure âgée de 17 ans ou moins ne comportant pas de photo est acceptée à titre de document d'identité valide.

Deux preuves d'adresse de domicile

Vous pouvez présenter **deux documents** semblables ou distincts à condition que l'un des documents présentés soit daté d'au plus **un mois** et le deuxième document d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande au Directeur de l'état civil.

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme preuve de domicile **seulement s'il n'est pas présenté comme document d'identité avec photo**.
- Correspondance postale gouvernementale
- Facture d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution
- Relevé d'emploi ou bulletin de paie
- Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile
- Relevé bancaire
- Relevé de médicaments d'une pharmacie

Validité des documents

Tous les documents transmis doivent être en vigueur ou respecter la période de validité précisée. La validité du document est déterminée d'après la date de réception de la demande par le Directeur de l'état civil. Il faut obligatoirement nous transmettre des photocopies et non les documents originaux.

Recto verso d'un document

N'oubliez pas d'inclure la photocopie du verso d'un document lorsque cela s'avère nécessaire, notamment lorsqu'un changement d'adresse ou une date d'expiration y est inscrit.

Qualité des photocopies

Tous les documents photocopiés doivent être lisibles.

Langue des documents

Si le document exigé est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joignez une traduction française effectuée ou certifiée conforme par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Pour joindre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Site Internet : www.ottiaq.org
Courriel : info@ottiaq.org

Pour nous joindre



Par téléphone

Québec : 418 644-4545
Montréal : 450 644-4545
514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545

Par télécopieur (ATS)

1 800 361-9596



Par la poste

Service des modifications aux actes et des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par courriel

etatcivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etatcivil.gouv.qc.ca